

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 04/ENSAT/2023

Achat de Mobiliers de Bureau pour l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger

Le 26 juin 2023 à 16h, il sera procédé, à la salle des réunions de la Présidence de l'université Abdelmalek Essaâdi de Tétouan– Quartier M'haneche II, Avenue 9 Avril BP 2117 – Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert des prix n° 04/ENSAT/2023 relatif à l'achat de mobiliers de bureau pour le Centre Code 212 à l'École Nationale des Sciences Appliquées de Tanger.

Le Maître d'Ouvrage : le Directeur de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au service des Affaires Economiques de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Tanger sise à route de Ziaten Boukhalef Route de l'aéroport Tanger.

Il peut également être téléchargé du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20 000.00 Dhs (Vingt Mille Dirhams).
- L'estimation du Maître d'Ouvrage est fixée à : 1 299 331,20 Dhs TTC (Un Million Deux Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Trois Cent Trente et Un Dirhams et Vingt Centimes).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés pour le compte de l'université Abdelmalek Essaâdi ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle (29 juin 2015) et de son amendement du 26/04/2022.

Les plis des concurrents sont :

- Soit déposés contre récépissé leurs plis dans les bureaux du service des Affaires Economiques de la Présidence de de l'université Abdelmalek Essaâdi de Tétouan– Quartier M'haneche II, Avenue 9 Avril BP 2117 – Tétouan
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité de l'université Abdelmalek Essaâdi de Tétouan– Quartier M'haneche II, Avenue 9 Avril BP 2117 – Tétouan
- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics conformément à l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances N°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation.

